

Le Reflet du Trèfle

Règlement intérieur

Les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur lié à la structure du séjour.

1 - Responsabilité écologique : En saison sèche, les dangers du feu sont présents partout dans la campagne. Faire attention aux braises de barbecue. Il est absolument interdit d'allumer un feu ouvert ou de fumer en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours.

2 - Précautions : Toutes commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable. Attention danger pour l'installation ! Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.

3 - L'aménagement : Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, ainsi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des logements.

4 - La casse : Le cas échéant, signalez-la durant votre séjour. Informez immédiatement le gérant de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

5 - Entretien des lieux loués : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur et aux environs.

N'oubliez pas que le gîte doit être rangé à votre départ. Le locataire est tenu d'entretenir les lieux loués durant son séjour et de le rendre en bon état de réparations locatives. (voir Conditions de remise en état et art. 11 des CGV).

6 - Dégradation : Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

7 - Internet : Les usagers devront se conformer à la charte et conditions d'utilisation WIFI (voir charte réseau WI-FI).

8 - Prairie et espaces verts : La cueillette de fleurs, fruits et branchages est interdite sur le site et ses abords.

9 - Parkings : Les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet.

10 - Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux. Des cendriers sont prévus à cet effet sur les terrasses.

11 – La nourriture et les boissons sont interdits dans les chambres.

12 – Heures de repos : entre 23 H – 8 H, veuillez adapter le volume sonore de vos activités pour le respect du voisinage.

Le Reflet du Trèfle vous souhaite un excellent séjour



SARL au capital de 100,00 €
Siège social : 715 route de Busque - 81390 PUYBEGON
SIRET : 929 602 597 00015 - RCS de Castres - 81

